

PLAN DE COURS

FOR-1012 : Aménagement durable et intégré des forêts

NRC 84810 | Automne 2018

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 2-2-5	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Ce cours vise à développer les compétences de l'étudiant associées à la mise en œuvre d'un aménagement durable et intégré des forêts. L'objectif principal est d'acquérir les bases conceptuelles et méthodologiques nécessaires pour développer des stratégies d'aménagement durable pour un territoire forestier donné. Ces stratégies doivent notamment répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux d'une communauté en lien avec ses forêts. Trois grands enjeux de la foresterie québécoise font l'objet d'une attention particulière : la polyvalence des forêts et l'aménagement intégré; la conservation de la biodiversité et l'aménagement écosystémique; l'augmentation de la valeur du territoire et de ses ressources et de l'aménagement intensif. Dans le cadre d'une étude de cas, l'étudiant conçoit un plan d'aménagement forestier intégré.

Plage horaire

Cours en classe			
mardi	08h30 à 12h20	ABP-0160	Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=98689>

Coordonnées et disponibilités

Louis Bélanger

Enseignant

Louis.Belanger@sbf.ulaval.ca

Hugues Sansregret

Superviseur

hugues.sansregret@ffgg.ulaval.ca

Anne Bernard

Assistante

ABP 2165

anne.bernard.1@ulaval.ca

Tél. : 4186562131 poste 8335

Julie Bouliane

Superviseure

julie.bouliane@sbf.ulaval.ca

Maryse Le Lan

Assistante

ABP 2125

maryse.le-lan.1@ulaval.ca

Tél. : 4186562131 poste 8689

Patrick Pineault

Patrick.Pineault@ffgg.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	4
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Évaluation des apprentissages	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Examen mi session	6
Second examen	6
Présentation finale	6
Travail de session	6
Evaluation d'équipe	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Étape 1 : Proposé de projet	7
Étape 2 : Documentation de l'enjeu local d'aménagement durable	7
Étape 3 : Élaboration d'une politique d'aménagement : Une solution à l'enjeu	7
Étape 4 : Élaboration de la stratégie d'aménagement et de ses cibles	7
Étape 5 : Mise à jour du plan de zonage multifonctionnel	8
Étape 6 : Proposition d'un plan d'action quinquennal	8
Présentation version initiale	8
Dépôt shapefiles du rapport final	9
Rapport final version préliminaire	9
Barème de conversion	9
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	9
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	10
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	10
Absence aux examens	10
Dates de dépôt des travaux	11
Matériel didactique	11
Matériel	11
Bibliographie	11
Bibliographie	11

Description du cours

Introduction

Ce cours offre l'opportunité à l'étudiant de développer une démarche et une pratique professionnelle qui lui permettra de participer efficacement à un processus d'aménagement durable et intégré des forêts. Son but est de fournir les compétences nécessaires pour développer des stratégies d'aménagement intégré guidées par la création de valeurs et l'harmonisation des divers utilisateurs de la forêt.

Trois grands enjeux de la foresterie québécoise font l'objet d'une attention particulière : (1) celui de la polyvalence des forêts et de l'aménagement intégré, (2) celui de la conservation de la biodiversité et de l'aménagement écosystémique, (3) celui de la création de multiples valeurs forestières et de l'aménagement intensif.

Dans le cadre d'une étude de cas, les étudiants auront à contribuer au plan d'aménagement forestier intégré de la Forêt Montmorency, la forêt d'enseignement et de recherche de l'Université Laval.

Objectifs généraux

BUTS:

Ce cours vise à développer les compétences des étudiants en aménagement durable des forêts et en création de valeurs forestières. Sur le plan de sa pratique professionnelle en aménagement durable des forêts, l'étudiant sera amené :

- À acquérir une démarche 1) de planification stratégique basée sur une gestion par résolution de problèmes et 2) une démarche de planification tactique basée sur une gestion par objectifs;
- À développer une approche planification intégrée multiressources qui considère l'ensemble des produits et services issus des forêts, cela d'une manière qui favorise 1) l'optimisation de la création de valeurs et 2) l'harmonisation des utilisateurs de la forêt;
- À faire une réflexion éthique sur l'aménagement durable des forêts en fonction 1) des enjeux associés à la multifonctionnalité des forêts, 2) aux enjeux associés à la diversité des besoins et aspirations de la population, 3) ainsi qu'aux défis associés aux droits et aspirations des communautés autochtones;
- À se sensibiliser, dans le contexte de l'aménagement d'une forêt publique, à l'importance pour la pratique professionnelle, du « permis social pour opérer » et de l'acceptabilité sociale des pratiques forestières.

OBJECTIFS DU COURS:

Dans le cadre d'un travail d'équipe, l'étudiant aura à contribuer au développement du plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) de la Forêt Montmorency (FM), la forêt d'enseignement et de recherche de l'Université Laval.

Plus spécifiquement, l'équipe aura à élaborer une stratégie d'aménagement pour un enjeu d'aménagement ciblé par le Comité scientifique et d'aménagement de la FM et proposer le plan d'action pour la mettre en œuvre. Le processus de planification comprend :

- La production d'un document d'analyse de l'enjeu d'aménagement, comprenant l'évaluation du territoire;
- La conception d'une stratégie d'aménagement et sa présentation sous la forme d'un énoncé de vision et d'un énoncé de politique;
- L'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie sous la forme d'un VOIC (valeur, objectif, indicateur et cible)
- L'évaluation d'impact de cette stratégie sur les autres ressources et fonctions de la forêt;
- L'élaboration de propositions d'amendement au plan de zonage fonctionnel de la FM.

Les résultats du projet seront présentés aux membres du comité scientifique et d'aménagement de la Forêt Montmorency.

Approche pédagogique

Un cours magistral et des présentations par des professionnels seront donnés le mardi, de 8h30 à 10h20. Par la suite une période de 2 heures par semaine sera consacrée au travail de session, le mardi de 10h30 à 12h30. Il est de votre responsabilité de contacter les assistants et les responsables du cours durant cette période (10h30 à 12h30). L'objectif est de rencontrer l'ensemble des équipes pour faire le point sur l'avancement des travaux.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
1. L'aménagiste et l'aménagement intégré des forêts	
2. La gestion par résolution de problèmes ou par enjeu/solution.	
3. L'aménagiste comme intendant pour répondre aux attentes des gens et des communautés.	
4. L'aménagiste comme créateur de richesse: la mise en valeur multiresources	
5. L'élaboration de la stratégie d'aménagement: le livrable clé de l'aménagiste.	
6. L'aménagiste comme conservateur: la mission de conservation de la durabilité des écosystèmes.	
7. L'aménagiste comme médiateur d'une acceptabilité sociale.	
Travail de session	
Présentations finales	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen mi session	Le 6 nov. 2018 de 08h30 à 09h30	Individuel	10 %
Second examen	Le 4 déc. 2018 de 08h30 à 09h30	Individuel	10 %
Présentation finale	Dû le 10 déc. 2018 à 23h59	En équipe	10 %
Travail de session	Dû le 18 déc. 2018 à 16h00	En équipe	65 %
Evaluation d'équipe	Dû le 14 déc. 2018 à 08h30	En équipe	5 %

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Étape 1 : Proposé de projet	À déterminer	En équipe

Étape 2 : Documentation de l'enjeu local d'aménagement durable	Dû le 8 oct. 2018 à 09h00	En équipe
Étape 3 : Élaboration d'une politique d'aménagement : Une solution à l'enjeu	Dû le 22 oct. 2018 à 09h00	En équipe
Étape 4 : Élaboration de la stratégie d'aménagement et de ses cibles	Dû le 12 nov. 2018 à 09h00	En équipe
Étape 5 : Mise à jour du plan de zonage multifonctionnel	À déterminer	En équipe
Étape 6 : Proposition d'un plan d'action quinquennal	À déterminer	En équipe
Présentation version initiale	À déterminer	En équipe
Dépôt shapefiles du rapport final	Dû le 18 déc. 2018 à 17h00	En équipe
Rapport final version préliminaire	Dû le 10 déc. 2018 à 08h30	En équipe

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Examen mi session

Date et lieu :	Le 6 nov. 2018 de 08h30 à 09h30 , ABP-0160
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Remise de l'évaluation :	examen écrit

Second examen

Date :	Le 4 déc. 2018 de 08h30 à 09h30
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Remise de l'évaluation :	0160 Abitibi-Price

Présentation finale

Date de remise :	10 déc. 2018 à 23h59
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	10 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt présentation orale

Travail de session




Date de remise :	18 déc. 2018 à 16h00
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	65 %
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt

Evaluation d'équipe



Date de remise :	14 déc. 2018 à 08h30 Contribution au travail d'équipe : 14 déc. 2018 à 08h30
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	5 %

Informations détaillées sur les évaluations formatives


Étape 1 : Proposé de projet

Date de remise :	À déterminer
Mode de travail :	En équipe
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Il est recommandé de remettre une première version du proposé de projet le 10 septembre et une version corrigée le 17 septembre.
Fichiers à consulter :	 Étape 1_2018 (107,23 Ko, déposé le 23 août 2018)  Travail de session FOR-1012 Aménagement durable et intégré 2018.docx (51 Ko, déposé le 4 sept. 2018)  Présentation des projets - 2018.pptx (62,01 Mo, déposé le 4 sept. 2018)

Étape 2 : Documentation de l'enjeu local d'aménagement durable


Date de remise :	8 oct. 2018 à 09h00
Mode de travail :	En équipe
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Il est recommandé de remettre une première version de la documentation de l'enjeu le 8 octobre et une version corrigée le 15 octobre.
Fichiers à consulter :	 Travail de session Étape 2-Characteriser un enjeu.ppt (10,23 Mo, déposé le 9 août 2018)  Étape 2 (181,59 Ko, déposé le 23 août 2018)

Étape 3 : Élaboration d'une politique d'aménagement : Une solution à l'enjeu


Date de remise :	22 oct. 2018 à 09h00
Mode de travail :	En équipe
Remise de l'évaluation :	Boîte de dépôt
Directives de l'évaluation :	Il est recommandé de remettre la première version de votre politique le 22 octobre et une version corrigée de votre travail le 5 novembre.
Fichiers à consulter :	 Étape 3 (167,74 Ko, déposé le 23 août 2018)

Étape 4 : Élaboration de la stratégie d'aménagement et de ses cibles


Date de remise :	12 nov. 2018 à 09h00
------------------	----------------------

Mode de travail : En équipe
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Directives de l'évaluation : Il est recommandé de remettre votre stratégie d'aménagement et ses cibles le 12 novembre.
Fichiers à consulter :  [Étape 4](#) (170,19 Ko, déposé le 23 août 2018)

Étape 5 : Mise à jour du plan de zonage multifonctionnel

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : En équipe
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Directives de l'évaluation : Il est recommandé de remettre votre zonage fonctionnel le 19 novembre.
Fichiers à consulter :  [Étape 5](#) (163,72 Ko, déposé le 23 août 2018)

Étape 6 : Proposition d'un plan d'action quinquennal

Date de remise : À déterminer
Mode de travail : En équipe
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Directives de l'évaluation : Il est recommandé de remettre une première version de votre plan d'actions le 26 novembre et une version corrigée de votre travail le 3 décembre.
Fichiers à consulter :  [Étape 6](#) (88,77 Ko, déposé le 23 août 2018)

Présentation version initiale

Date de remise : À déterminer
Les présentations orales débuteront à 8:00 et elles termineront à 12h20.
Mode de travail : En équipe
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Directives de l'évaluation : Il est recommandé de remettre une version préliminaire de votre présentation orale avant le 3 décembre. De plus, si vous le désirez, il est possible de pratiquer votre exposé avec l'assistante qui vous a accompagné pendant la session. Il est de votre responsabilité de la contacter pour planifier une rencontre à ce sujet.

Heure	Équipe
8h05	
8h22	
8h39	
8h56	
9h13	
9h30	
9h47	

10h04	
10h21	Pause
10h40	
10h57	
11h14	
11h31	
11h48	
12h05	

Dépôt shapefiles du rapport final

Date de remise : 18 déc. 2018 à 17h00

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Cette boîte de dépôt à pour but de donner à la Forêt Montmorency vos données shp que vous avez créé lors de votre travail.

Rapport final version préliminaire

Date de remise : 10 déc. 2018 à 08h30

Mode de travail : En équipe

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : Il est possible de remettre une version préliminaire de votre rapport final le 11 décembre.

Fichiers à consulter :  [Étape 7](#) (85,85 Ko, déposé le 23 août 2018)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: *En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval*, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-03062014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. *Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; *texte adapté ici le 16 juillet 2009.*]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15% pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0.5%) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière. Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.

Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.

Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens, à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) ou à des motifs religieux quelconques n'est acceptable.

Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.

L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Dates de dépôt des travaux


1. Étape 1 : Proposé de projet ou proposé d'étude pour un enjeu - **Version 1 : 10 septembre; Version 2: 18 septembre.**
2. Étape 2 : Documentation de l'enjeu local d'aménagement durable (*Diagnostic d'aménagement pour le comité de la FM*) - **Version 1: 8 octobre; Version 2: 15 octobre.**
3. Étape 3 : Proposition initiale d'une solution à l'enjeu : Établissement d'un énoncé de politique pour l'enjeu (*cibler l'élément d'amélioration du PAFI et du plan de zonage*) et proposition d'un énoncé de vision générale pour le territoire - **Version 1: 18 octobre; Version 2: 22 octobre.**
4. Étape 4 : Établissement de la stratégie d'aménagement pour l'enjeu et élaboration de l'objectif d'aménagement (VOIC : valeur, objectif, indicateur, cible) - **Version 1: 12 novembre.**
5. Étape 5 : Proposition d'un plan d'action quinquennal (PAFI-Tactique) - **Version 1: 19 novembre.**
6. Étape 6 : Adaptation du plan de zonage multifonctionnel - **Version 1: 26 novembre;**
7. Étape 7 : Remise du document final pour le comité de la FM - **18 décembre.**

Matériel didactique

Matériel

Le matériel obligatoire comprend les notes de cours et les présentations ppt qui sont disponibles dans la section **Contenu des activités**.

Le matériel complémentaire est aussi disponible dans la section **Contenu des activités**.

Pour vous aider à produire une bibliographie uniforme à chacune des étapes de votre travail, aidez-vous du logiciel Mendeley, disponible gratuitement à l'adresse suivante: <https://www.mendeley.com>. 

Bibliographie

Bibliographie

Voir lectures complémentaires et notes de cours.



Fiches d'aide à la décision pour les traitements sylvicoles au Québec

URL : http://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/fiches-aide-decision-traitement_sylvicole.pdf

Site consulté par l'enseignant le 14 novembre 2016